

Proposition présentée par les députés:

*MM. Yves Nidegger, Eric Bertinat, Eric Leyvraz,
Claude Marcket, Antoine Bertschy, Philippe
Guénat, Olivier Wasmer et Eric Ischi*

Date de dépôt: 22 mars 2007

Proposition de motion pour une politique de sécurité fondée sur une police crédible

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- que la sécurité fait aujourd’hui partie des grandes priorités politiques, tant aux yeux de la population que de l’ensemble des partis ;
- qu’une politique de sécurité crédible doit impérativement pouvoir s’appuyer sur une police solide, jouissant du respect de tous ;
- que les récentes affaires qui ont défrayé la chronique ont gravement entaché l’honneur de la police genevoise et de ses chefs ;
- que ces affaires ont révélé l’existence d’une crise larvée qui gangrène la police depuis de nombreuses années ;
- que le lynché médiatique d’un haut dirigeant n’a pas restauré la confiance de la population envers l’institution, bien au contraire ;
- que la responsabilité des syndicats de police dans le pourrissement de l’institution est par ailleurs établie ;
- que le sentiment d’impunité qui prévaut chez les dirigeants syndicaux doit être brisé ;
- que le Conseil d’Etat doit urgemment rétablir l’ordre et la confiance en restaurant une autorité incontestée à la tête de la police,

invite le Conseil d'Etat

- à soumettre au Grand Conseil un rapport sur sa politique de sécurité à court et à moyen terme pour Genève ;
- à inclure dans ce rapport un catalogue des mesures urgentes qui permettront de rétablir l'ordre et la confiance au sein de la police ;
- à proposer au Grand Conseil un projet de loi tendant à restaurer la séparation des pouvoirs entre les fonctionnaires chargés du maintien de l'ordre et le pouvoir législatif chargé de le surveiller.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La sécurité a été trop longtemps le parent pauvre de la politique genevoise.

Chacun sait que la crise qui secoue la police aujourd’hui plonge ses racines dans des causes diverses et anciennes. Depuis de trop nombreuses années, le Département de justice et police a en effet été traité en parent pauvre par les Conseils d’Etat successifs. En témoignent notamment les budgets de ces vingt dernières années, qui n’ont guère augmenté alors même que ceux des autres départements explosaient.

L’absence de soutien du Conseil d’Etat au département chargé de la sécurité s’est illustrée tout particulièrement lors du G8, dont le désastre ne fut toutefois que le symptôme d’un mal politique profond. La faiblesse constatée à la tête de l’Etat en cette matière a eu pour conséquence une montée en puissance déraisonnable des syndicats de police.

Le sentiment d’impunité, seul capable d’expliquer les comportements inqualifiables de certains policiers révélés récemment, trouve manifestement sa source dans l’arrogance syndicale.

L’insulte directe faite à l’actuelle cheffe de la police par un responsable syndical en particulier, qui conteste ouvertement la compétence et la moralité de cette dernière, allant jusqu’à exiger une démission, constitue une rupture gravissime du lien de subordination, qui fonde le rapport entre employeur et employé.

La réponse de la cheffe de la police, qui se propose de croiser le fer avec ses subordonnés, en acceptant ainsi de se mettre à leur niveau, est totalement inadéquate. L’ordre ne sera restauré en effet que lorsque la hiérarchie sera en mesure d’exiger unilatéralement obéissance et respect de l’ensemble de ses subordonnés.

Le sentiment d’impunité syndicale a en outre été aggravé par l’entrée au Grand Conseil d’un parti politique dont les responsables se confondent avec ceux des syndicats de police.

Par ailleurs, la dégradation du sentiment de respect des Genevois envers leur police tient également à des erreurs politiques majeures en matière d’allocation des ressources disponibles. La population ne saurait en effet rester sans ressentiment à l’égard de corps d’uniformés de tous ordres

donnant l'image d'être prioritairement affectés à des opérations de harcèlement d'automobilistes confinant au racket fiscal, alors que dans le même temps, des demandes d'interventions sécuritaires en manifeste augmentation restent non satisfaites.

La police, comme la justice avec laquelle elle collabore étroitement, est parmi toutes les institutions celle qui peut le moins se passer du respect et de la confiance de la population.

De plus, la formulation d'une politique générale de sécurité, à court et à moyen terme, constitue un devoir du Conseil d'Etat à l'égard d'une population en demande.

Les Assises de la sécurité, récemment organisées par le chef du département, ont offert à ce Grand Conseil un panorama utile de la menace à laquelle le canton doit faire face en matière de sécurité. Ce panorama restera toutefois incomplet tant que la menace inhérente aux dysfonctionnements de l'institution policière n'aura pas été traitée.

A ce propos, il est indéniable que le rôle des syndicats, qui est important et qui doit être assumé par des dirigeants compétents et responsables, mérite une réflexion de fond. Il importe que soit conjurée la dérive syndicale qui s'est manifestée dans les affaires récemment révélées. Dans ce contexte, il conviendra également de s'inquiéter du problème institutionnel et politique que pose pour la séparation des pouvoirs l'existence d'un parti politique représenté au Grand Conseil et dont les dirigeants se confondent avec ceux des syndicats de police.

Au bénéfice des présentes explications, nous vous remercions de bien vouloir résERVER un accueil favorable à la présente motion.